



Règlement trail

La participation aux trails de Liège Métropole entraîne l'acceptation sans réserve du règlement suivant. Celui-ci a pour objectif d'assurer le bon déroulement de la course, la sécurité des participants, le respect du parcours traversé.

1. La course est ouverte à toutes et tous. L'âge minimum est de 18 ans.
2. Chaque participant doit emporter :
 - ✓ Un camelbak avec au moins 1 litre d'eau et une réserve alimentaire
 - ✓ Un gobelet réutilisable de 15cl minimum (ex. : tasse pliable)
 - ✓ Un GSM chargé avec suffisamment d'autonomie pour tenir toute l'épreuve
 - ✓ Une pièce d'identité
3. Il est aussi fortement recommandé d'emporter avec soi :
 - ✓ Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus
 - ✓ Une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 80cm x 3 cm)
4. Le code de la route et le code forestier sont d'application.
5. Chaque participant doit respecter le parcours balisé sous peine d'être disqualifié (respect de la charte des 12 éco-gestes).
6. Respectez l'environnement. Tout coureur abandonnant ses déchets sur le parcours sera disqualifié (respect de la charte des 12 éco-gestes).
7. Respecter les barrières horaires.
8. En cas d'accident grave (ex. : malaise cardiaque), le participant doit contacter le numéro d'urgence 112 repris sur le dossard ou bien communiqué lors du briefing d'avant course.
9. En cas de blessure plus légère (n'engageant pas le processus vital mais nécessitant des soins/un rapatriement), le participant doit contacter le numéro du dispositif secours de l'événement communiqué lors du briefing d'avant course.
10. Tout abandon de coureur doit être signalé par sms à l'organisation (numéro du responsable repris sur le dossard).